

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

numéro CM 211207_6

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,
KASSOUH Hamed, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel,
POMAREDE Edith, GOURMELON Izia, DETRY Thibault, LAATEB Claude,
STADLER Magali, CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle,
BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,
BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à
STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à
LAATEB Claude

Absents :

COUPEAU Sandrine

OBJET :	INDEMNISATION D'UN TRACTEUR SUITE À UN INCIDENT LORS DE LA CAVALCADE 2021
----------------	--

VU la jurisprudence du Conseil d'État n°187649 du 31 mars 1999, déterminant les conditions dans lesquelles un particulier se voit reconnaître la qualité de bénévole du service public,

CONSIDÉRANT que la notion de bénévole n'est pas définie par la réglementation outre par la jurisprudence sus-visée,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune que les citoyens puissent apporter une contribution effective à un service public, dans un but d'intérêt général, soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément,

CONSIDÉRANT la participation de collaborateurs bénévoles pour conduire des tracteurs permettant la traction des remorques durant la Cavalcade 2021,

CONSIDÉRANT que l'un des tracteurs utilisé lors de la Cavalcade 2021 a subi une panne qui l'a immobilisé,

CONSIDÉRANT qu'afin de réparer ce préjudice et de répondre aux démarches administratives, le propriétaire du tracteur a besoin d'une délibération du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la présentation par Jean-Bernard VAILLE, propriétaire du tracteur, de diverses pièces justifiant l'achat d'un tracteur dit pour pièces en propriété de SEVERAC Ernest,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe d'une indemnisation à Jean-Bernard VAILLE d'achat d'un tracteur dit pour pièces à SEVERAC Ernest, d'un montant de mille cinq cent euros Toutes Taxes Comprises (1500 € TTC),

Où l'exposé d'Izia GOURMELON et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le principe d'une indemnisation à Jean-Bernard VAILLE d'achat d'un tracteur dit pour pièces à SEVERAC Ernest, d'un montant de mille cinq cent euros Toutes Taxes Comprises

(1500 € TTC),

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cette dépense exceptionnelle sera inscrite au budget principal, au chapitre 67,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE

